



Agriculture, Aquaculture et Pêches

RAPPORT ANNUEL
2023-2024

Agriculture, Aquaculture et Pêches

RAPPORT ANNUEL 2023–2024

Province du Nouveau-Brunswick

C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

ISBN 978-1-4605-3954-5 (version imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-3955-2 (PDF : version anglaise)

ISBN 978-1-4605-3956-9 (PDF : version française)

ISSN 978-1-4605-3335-2 (PDF : version anglaise)

ISSN 978-1-4605-3334-5 (PDF : version française)

Lettres d'accompagnement

DU MINISTRE À LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

L'honorable Brenda Murphy
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



L'honorable Pat Finnigan
Ministre

DE LA SOUS-MINISTRE À LE MINISTRE

L'honorable Pat Finnigan
Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture
et des Pêches

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Rapport respectueusement soumis par



Cathy LaRoche
Sous-ministre

Table des matières

Lettres d'accompagnement	3
Table des matières	4
Message du ministre	5
Message de la sous-ministre	6
Priorités du gouvernement	7
Faits saillants	8
Mesures de rendement	9
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	13
Division de l'agriculture	13
Division du développement de l'industrie et des opérations aquatiques	15
Division des services ministériels	17
Renseignements financiers	19
Résumé des activités de dotation	21
Résumé des projets de loi et des activités législatives	23
Résumé des activités liées aux langues officielles	25
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	26
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	26

Message du ministre

Les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches apportent une contribution essentielle à notre province et sont au cœur des communautés rurales, côtières et autochtones du Nouveau-Brunswick. Ils jouent un rôle crucial dans la vie des gens du Nouveau-Brunswick, car ils créent de bons emplois, contribuent à nos exportations et mettent sur nos tables des aliments sûrs et de haute qualité.

Les personnes qui travaillent dans ces secteurs ont fait preuve d'une volonté inébranlable à s'adapter et à transformer leur métier dans le contexte des défis qui se posent à l'échelle mondiale. Nous sommes résolu à travailler avec elles et à veiller à ce qu'elles aient accès à une variété de programmes et de services pour les soutenir.

Le Nouveau-Brunswick est fier de produire et d'exporter de délicieux produits canadiens partout dans le monde. Les agriculteurs et les pêcheurs de chez nous travaillent sans relâche pour proposer des aliments et des boissons de grande qualité, cultivés et fabriqués avec soin, tout en préservant nos terres et nos cours d'eau et en défendant des pratiques durables.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui travaillent dans ces secteurs ainsi que le personnel dévoué du Ministère. Il me tarde à travailler avec vous afin de faire rayonner davantage ces secteurs, à l'échelle tant nationale qu'internationale.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Pat Finnigan'.

L'honorable Pat Finnigan

Ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches

Message de la sous-ministre

Les gens du Nouveau-Brunswick qui travaillent dans l'agriculture, l'aquaculture et la pêche sont extrêmement fiers des produits de grande qualité qu'ils livrent à une clientèle locale et internationale. Ces secteurs sont essentiels pour l'économie du Nouveau-Brunswick, en particulier dans les communautés côtières, rurales et autochtones. Au cours de la dernière année, notre secteur agricole a enregistré des recettes monétaires agricoles et des exportations de produits agroalimentaires records pour la deuxième année consécutive, tout en conservant notre statut de l'un des plus grands exportateurs de poissons et fruits de mer du Canada.

La croissance de ces secteurs demeure une priorité, nous sommes donc déterminés à collaborer avec les industries et les parties prenantes pour les aider à atteindre leur plein potentiel. Leur travail acharné permet de produire les aliments et les boissons de grande qualité que nous avons le privilège de savourer chaque jour.

Au cours de la période de référence 2023 – 2024, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a continué de produire des résultats exceptionnels et de fournir les ressources et le soutien nécessaires à ces secteurs. En collaboration avec le gouvernement fédéral, nous avons investi plus de 50 millions de dollars pour moderniser et développer les secteurs de la transformation du poisson et des fruits de mer, de la récolte et de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick, tandis que 7 millions de dollars ont été investis pour renforcer et développer le secteur de l'agriculture. Cela comprenait le lancement de plusieurs nouveaux programmes de soutien de ces secteurs.

Le Ministère a fait la promotion active des produits du Nouveau-Brunswick et de la marque Nouveau-Brunswick Délicieusement Canadien sur 23 marchés d'exportation, y compris au Canada. Le Ministère a élargi sa présence numérique pour promouvoir le Panier alimentaire du Nouveau-Brunswick et a accru ses efforts de diversification sur les marchés internationaux.

De plus, en collaboration avec le ministère de la Justice et de la Sécurité publique et le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, des modifications ont été apportées à la *Loi sur les actes d'intrusion* et à la *Loi sur le poisson et la faune* afin de dissuader les intrusions sur les terres agricoles, limitant ainsi les dommages aux terres et aux cultures et améliorant la biosécurité.

Ces exemples mettent en évidence les diverses réalisations du Ministère en 2023 – 2024. Je tiens à remercier le personnel du Ministère, qui a fait preuve de professionnalisme, de dévouement et de passion. Ce rapport montre clairement que nous avons de nombreuses raisons d'être fiers de nos efforts et de nos accomplissements.



Cathy LaRochelle
Sous-ministre

Priorités du gouvernement

Au service des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois

GESTION DE LA STRATÉGIE ET DES OPÉRATIONS

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise des pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

PRIORITÉS DU GOUVERNEMENT

Notre vision pour 2023 – 2024 est un Nouveau-Brunswick dynamique et durable. Pour progresser vers la réalisation d'une telle vision, nous devons nous concentrer sur les priorités du gouvernement.

- Un secteur privé dynamisé
- Des communautés dynamiques et viables
- Un gouvernement abordable, prêt à agir et hautement performant
- Des soins de santé publique fiables
- Une éducation de première classe
- L'environnement

Faits saillants

Durant l'exercice 2023 – 2024, le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches s'est concentré sur ces priorités gouvernementales par les moyens suivants :

- La mise en œuvre du Partenariat canadien pour l'agriculture durable, un nouvel ensemble de programmes fédéraux-provinciaux-territoriaux à frais partagés de cinq ans visant à renforcer la compétitivité, la durabilité, l'innovation et la résilience du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, en vigueur du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028.
- Le soutien des activités de développement de marchés clés, qui a permis d'augmenter de 12 % les exportations de produits agroalimentaires pour atteindre un niveau record de 779,0 millions de dollars. Les ventes à l'exportation de produits agroalimentaires et de poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick ont totalisé 2,46 milliards de dollars en 2023.
- L'approbation de 52 projets dans le cadre du Fonds des pêches de l'Atlantique pour soutenir les secteurs des pêches commerciales, de l'aquaculture et de la transformation des poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick. Le financement total du projet s'élevait à 48,8 millions de dollars, dont 30,6 millions de dollars provenaient du gouvernement fédéral. Quatre autres projets panatlantiques ont reçu un financement de 9,9 millions de dollars, dont un peu moins de 1,0 million de dollars fournis par le Nouveau-Brunswick.
- Le soutien aux modifications apportées à la *Loi sur les actes d'intrusion* et à la *Loi sur le poisson et la faune* afin de mieux protéger les terres agricoles contre les chasseurs, les véhicules à moteur et les personnes se déplaçant à pied, qui peuvent tous présenter un risque pour la biosécurité et endommager les terres agricoles.
- La participation à l'élaboration des déclarations d'intérêt public pour l'agriculture qui sont désormais intégrées au règlement afférent à la *Loi sur l'urbanisme* pour contribuer à protéger les terres agricoles.
- La collaboration avec l'Association des apiculteurs du Nouveau-Brunswick et Bleuets NB Blueberries pour élaborer une stratégie quinquennale 2024 – 2029 du Nouveau-Brunswick en matière de pollinisation du bleuet sauvage pour augmenter les ressources de pollinisation, tout en soutenant une industrie apicole durable et en croissance au Nouveau-Brunswick.
- Le soutien à Agriculture NB (un partenariat entre l'Alliance agricole du Nouveau-Brunswick, le Syndicat national des fermiers du Nouveau-Brunswick et La Récolte de Chez Nous) pour le lancement de l'Initiative de santé mentale des agriculteurs et de sécurité à la ferme du Nouveau-Brunswick visant à fournir aux agriculteurs un soutien et des ressources essentiels pour les aider à composer avec le stress lié à l'exploitation d'une ferme.
- L'organisation de la Conférence annuelle des ministres et sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture.

Mesures de rendement

Résultat n° 1

EXPORTATIONS GLOBALES DE PRODUITS AGROALIMENTAIRES ET DE POISSONS ET FRUITS DE MER

Permettre la croissance des secteurs de l'agroalimentaire et des poissons et fruits de mer en augmentant le volume des ventes à l'exportation à l'extérieur du Canada de 3 % en 2023.

Expliquer pourquoi la priorité est importante

Les exportations de produits agroalimentaires et de poissons et fruits de mer contribuent considérablement à l'économie du Nouveau-Brunswick. Les investissements dans la promotion des produits du Nouveau-Brunswick et l'assistance aux entreprises du Nouveau-Brunswick pour que ces dernières puissent percer des marchés stratégiques devraient augmenter la valeur globale des exportations au cours des prochaines années.

Expliquer le rendement global

La cible des ventes de produits agroalimentaires et de poissons et fruits de mer à l'exportation n'a pas été atteinte en 2023. La valeur des exportations a diminué de 4 %, pour s'établir à 2,46 milliards de dollars en 2023, en raison de la baisse du volume des ventes de produits de la mer, les marchés mondiaux ayant été confrontés à des problèmes d'inflation et de demande des consommateurs. Il est toutefois important de noter que les exportations de produits agroalimentaires et de poissons et fruits de mer en 2023 étaient toujours supérieures aux niveaux antérieurs à la pandémie de COVID (2,27 milliards de dollars en 2019). Par rapport à 2022, les exportations de produits agroalimentaires ont augmenté de 12 % pour atteindre un niveau record de 779,0 millions de dollars en 2023, tandis que les exportations de certains produits de la mer à valeur ajoutée ont augmenté dans divers pays de l'Union européenne et d'Asie.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat

Le secteur agroalimentaire et des poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick a été très actif en 2023, participant à 11 foires commerciales et à 7 autres activités de développement du marché, générant plus de 490 pistes pour les exportateurs. Le Ministère a également organisé

20 activités promotionnelles, touchant plus de 27 millions de personnes par l'intermédiaire d'influenceurs sur les médias sociaux et des plateformes de Nouveau-Brunswick Délicieusement Canadien. Enfin, le Nouveau-Brunswick a communiqué des informations commerciales à l'industrie en organisant quatre ateliers/séminaires sur la demande du marché et les exigences en matière d'accès au marché.

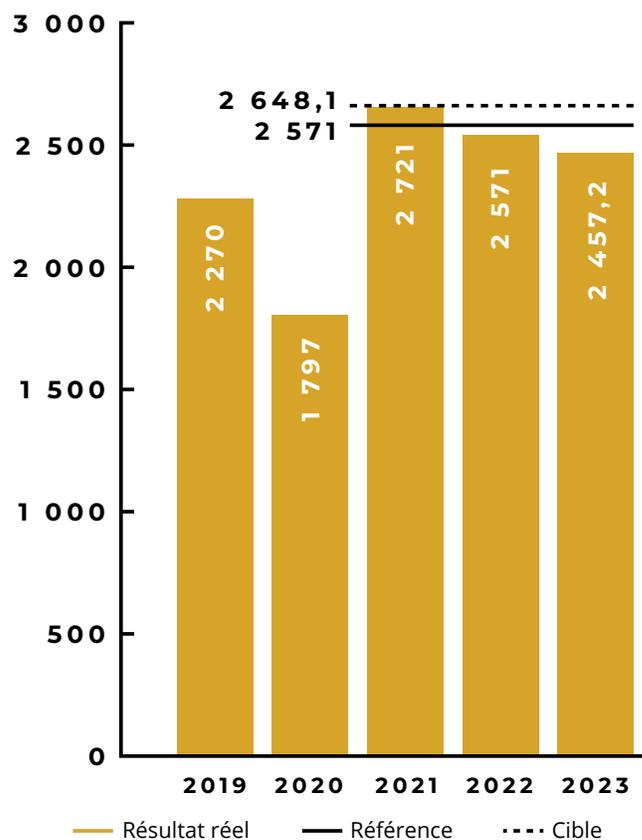
Exportations de produits agroalimentaires et de poissons et fruits de mer (en millions de dollars)

Référence : 2 571,0 millions de dollars (2022)*

Cible : 2 648,1 millions de dollars (croissance de 3 % par rapport à 2022)

Résultat réel : 2 457,2 millions de dollars (diminution de 4 % par rapport à 2022)

* Chiffres de 2021 et 2022 révisés par Statistique Canada



Résultat n° 2

AGRICULTURE EN ENVIRONNEMENT CONTRÔLÉ AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Permettre la croissance dans le secteur maraîcher en augmentant le nombre de mètres carrés des installations d'agriculture en environnement contrôlé qui produisent des légumes, ce qui à son tour augmentera les recettes monétaires agricoles et l'accès local à l'alimentation. La cible pour la production s'élève à 30 000 mètres carrés d'ici 2024.

Expliquer pourquoi la priorité est importante

Le modèle d'autosuffisance alimentaire du Nouveau-Brunswick qui a été élaboré dans le cadre du plan d'action, intitulé *Améliorer l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick*, a permis de déterminer que, dans le secteur des légumes (à l'exclusion des pommes de terre), l'écart est parmi les plus importants entre ce que la province produit et ce qu'elle consomme. Il s'agit là d'une occasion de croissance de l'agriculture en environnement contrôlé pour les nouveaux venus, les producteurs existants et les participants autochtones. S'il y a augmentation de l'espace de production de l'agriculture en environnement contrôlé, il y aura aussi augmentation du taux d'autosuffisance en aliments.

Expliquer le rendement global

Le nombre de mètres carrés dans le secteur d'agriculture en environnement contrôlé est passé entre 2022 et 2023 de 28 224 à 29 425 mètres carrés, soit une croissance de 4,3 %. Les recettes monétaires agricoles des légumes cultivés en serre ont augmenté de 11 % au cours de la même période (de 1,76 million de dollars en 2022 à 1,95 million de dollars en 2023).

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat

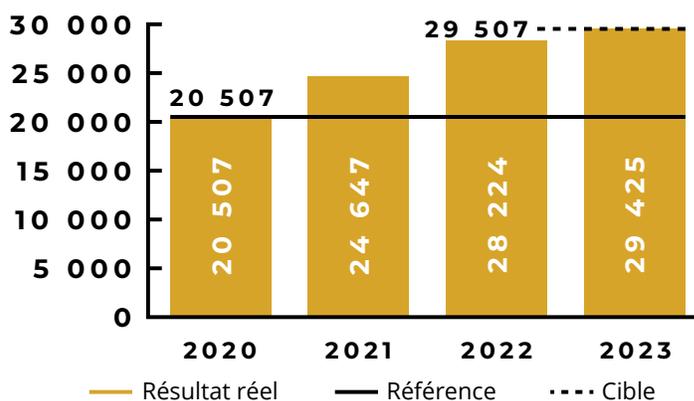
Le marché des fruits et légumes produits localement au Nouveau-Brunswick s'est considérablement développé au cours des dernières années, et le Ministère a continué à contribuer au financement du Programme de développement de l'industrie des fruits et légumes. En 2023, le Ministère a distribué 284 000 \$, ce qui a permis une augmentation de l'espace de culture. Les contributions financières s'inscrivaient dans le cadre du Partenariat canadien pour l'agriculture durable.

Mètres carrés d'agriculture en environnement contrôlé

Référence : 20 507 mètres carrés (2020)

Cible : 30 000 mètres carrés d'ici 2024 ou 3 000 mètres carrés supplémentaires par an (29 507 mètres carrés en 2023)

Résultat réel : 29 425 mètres carrés atteints en 2023



Résultat n° 3

RECETTES MONÉTAIRES AGRICOLES

Les recettes monétaires agricoles servent à mesurer les revenus bruts des exploitations agricoles en dollars courants. Elles comprennent les ventes à l'exportation et les ventes intérieures de produits végétaux et d'élevage (à l'exception des ventes entre exploitations de la même province) ainsi que les paiements de programmes.

Expliquer pourquoi la priorité est importante

Les recettes monétaires agricoles représentent un indicateur puissant de la santé et de la croissance du secteur agricole. Les augmentations des recettes monétaires agricoles annuelles reflètent des investissements judicieux de la part du gouvernement dans l'innovation, la recherche et autres programmes jugés essentiels pour l'industrie.

Expliquer le rendement global

La cible des recettes monétaires agricoles n'a pas été atteinte en 2023. Les recettes monétaires agricoles du Nouveau-Brunswick (excluant le cannabis) ont totalisé 884,8 millions de dollars en 2023, soit une hausse de 26,1 millions de dollars (3 %) par rapport à 2022. Les recettes du bétail et les paiements de programmes ont augmenté, tandis que les recettes des cultures (excluant le cannabis) ont diminué. Par rapport à 2022, les recettes des cultures (excluant le cannabis) ont reculé de 9,8 millions de dollars (2 %) pour atteindre 459,1 millions de dollars en 2023. Les baisses les plus importantes ont été constatées dans les recettes du bleuets et des produits de l'érable. En revanche, les recettes provenant de la production de pommes de terre ont augmenté de 13 %. Les recettes du bétail ont augmenté de 33,6 millions de dollars (9 %) pour s'établir à 408,2 millions de dollars en 2023, les recettes des bovins et des veaux, de la volaille et des œufs et des produits laitiers étant en hausse.

Identifier quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris pour atteindre le résultat

Le Ministère a entrepris plusieurs initiatives pour augmenter les recettes monétaires agricoles, notamment les suivantes :

- le lancement et la mise en œuvre du Partenariat canadien pour l'agriculture durable, un programme fédéral-provincial-territorial de cinq ans conçu pour fournir un financement à frais partagés à l'industrie

dans des domaines contribuant à la durabilité et à la croissance du secteur agricole;

- à ce jour, 90 % des actions prévues dans le plan d'action, intitulé *Améliorer l'autosuffisance alimentaire au Nouveau-Brunswick*, ont été menées à bien;
- 75 % des actions prévues à la Stratégie sur les boissons et les aliments locaux 2021 – 2025 ont été réalisées.

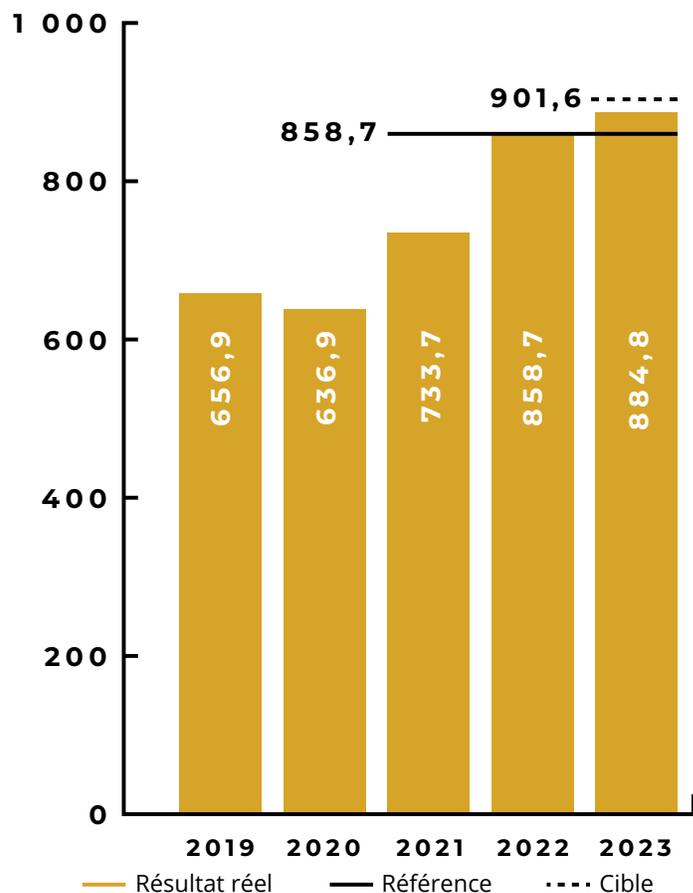
Recettes monétaires agricoles (en millions de dollars)

Référence : 858,7 millions de dollars (2022)*

Cible : 901,6 millions de dollars (croissance de 5 % par rapport à 2022)

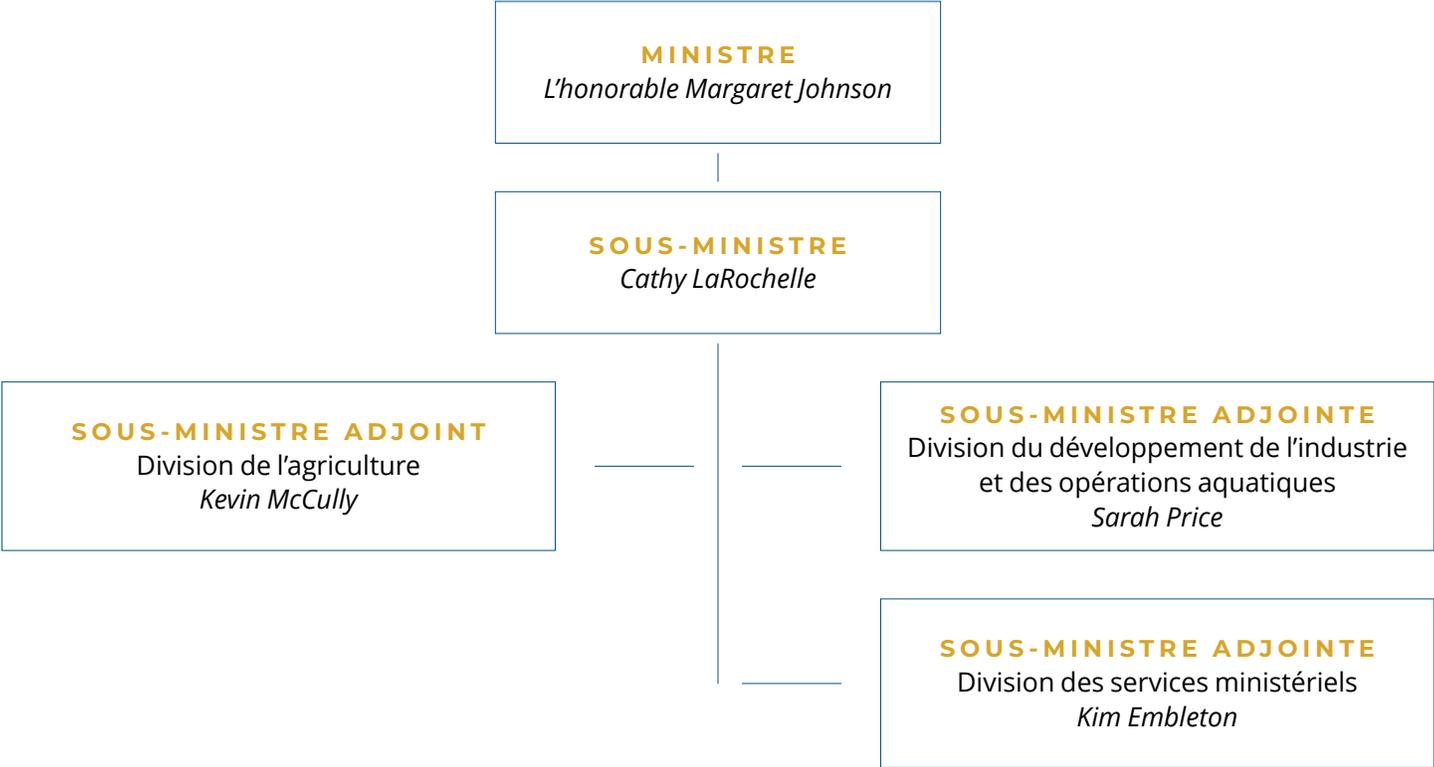
Résultat réel : 884,8 millions de dollars (croissance de 3 % par rapport à 2022)

* Chiffres de 2022 révisés par Statistique Canada
Remarque : les recettes monétaires agricoles excluent le cannabis.



Survol des activités du ministère

ORGANIGRAMME DE HAUT NIVEAU



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Le Ministère fournit des programmes et des services ciblés, ainsi qu'une orientation stratégique pour appuyer les possibilités de développement économique dans les secteurs durables de la production primaire et à valeur ajoutée de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches.

Veillez prendre note que le budget et les dépenses pour l'administration commune du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie sont consignés dans le rapport annuel 2023 – 2024 de ce dernier. Cette administration commune concerne la Division des services ministériels.

DIVISION DE L'AGRICULTURE

La Division de l'agriculture se compose de quatre directions : Services de santé animale, Secteur du développement du bétail, Secteur du développement des cultures et Secteur du développement des pommes de terre.

La **Direction des services de santé animale** offre des services vétérinaires sur le terrain et des services diagnostiques de laboratoire au secteur de l'élevage, appuyant également d'importants programmes connexes dans l'intérêt du public (p. ex. la rage, la Société protectrice des animaux du Nouveau-Brunswick). Les services vétérinaires mobiles fournissent des soins de santé animale à la ferme, des services techniques et une surveillance des maladies aux intervenants du secteur agricole et équin dans toute la province, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Faits saillants

- Les vétérinaires du Ministère ont effectué 8 660 visites à la ferme et parcouru plus de 759 800 kilomètres dans toutes les régions de la province pour veiller à la santé animale et au développement du secteur de l'élevage. Le Laboratoire vétérinaire provincial a soutenu les vétérinaires ministériels et d'autres clients grâce à des travaux de diagnostic en réponse à plus de 3 171 demandes ayant mené à 7 625 échantillons diagnostiques.
- Dix étudiants ont été embauchés dans le cadre de l'initiative Avenir GNB, favorisant la croissance et le perfectionnement des futurs vétérinaires pour grands animaux dans la province.

- La Direction a lancé un nouveau programme de remboursement des frais de scolarité, dans le cadre d'une stratégie de recrutement très active ciblant les futurs diplômés vétérinaires; le programme prévoit le remboursement, aux récents diplômés, d'une partie de leurs frais de scolarité en échange de trois années de service. La stratégie s'est avérée fructueuse, permettant de recruter quatre nouveaux collaborateurs en 2023.
- La Direction a réalisé plus de 51 000 analyses au Laboratoire vétérinaire provincial et au Laboratoire des maladies animales exotiques, dont 348 analyses de dépistage de la rage et 108 analyses de dépistage de la grippe aviaire. Ces analyses s'inscrivent dans le rôle des laboratoires en matière de promotion et de protection de la santé animale, de santé publique, de responsabilité réglementaire, de bien-être animal, de surveillance et de gestion des maladies au Nouveau-Brunswick.
- La Direction a dirigé en juillet et août la distribution (aérienne et manuelle) de 382 830 appâts contenant un vaccin antirabique oral. Cette démarche a pu être réalisée grâce à la collaboration du ministère de la Santé et du ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Six cas positifs de rage ont été enregistrés chez des rats laveurs en 2023 – 2024, et aucun autre cas positif n'a été confirmé à la suite du programme estival d'appâts contenant un vaccin antirabique.

La **Direction du secteur du développement du bétail** assure des services de conseil technique, une recherche et une surveillance stratégiques et innovantes, tout en élaborant et en mettant en œuvre des initiatives et des programmes sectoriels stratégiques. La Direction est également responsable de la Commission des grains du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- La Direction a apporté son soutien aux secteurs de l'élevage et de l'alimentation du bétail au moyen de services consultatifs techniques, d'essais de recherche sur les variétés fourragères, de promotion de la qualité des céréales et des oléagineux par l'intermédiaire de la Commission des grains du Nouveau-Brunswick, de préparation aux situations d'urgence en cas de maladie animale et de promotion de la traçabilité du bétail.
- La Direction a signé un accord multilatéral provincial-territorial d'échange d'information sur la traçabilité des animaux dans le cadre du Système national de traçabilité pour le secteur agroalimentaire afin d'améliorer la collaboration en matière de santé animale, de traçabilité, de surveillance des maladies et d'efforts d'intervention.
- La Direction a apporté des améliorations à la base de données d'identification d'installations d'élevage du bétail du Nouveau-Brunswick, garantissant l'accessibilité de l'information sur les installations d'élevage de sorte à répondre aux exigences réglementaires provinciales et fédérales sur les animaux.
- La Direction a fourni un financement stratégique pour développer les secteurs des bovins et des ovins. Plus de 662 000 \$ ont été investis pour permettre de préserver et d'augmenter la taille des troupeaux, de rehausser la génétique animale et d'améliorer l'infrastructure de manutention.
- La Direction a facilité 101 projets dans le cadre du programme d'amélioration génétique des bovins, 6 projets dans le cadre du programme de rotation du pâturage bovin et 20 projets pour des systèmes de manutention sans cruauté pour les producteurs de bovins et d'ovins.

La **Direction du secteur du développement des cultures** assure des services de conseil technique pour les cultures, des services intégrés de lutte antiparasitaire et de diagnostic, des programmes et des conseils en matière d'environnement, une recherche et une surveillance stratégiques et innovantes, tout en élaborant et en mettant en œuvre des initiatives et des programmes sectoriels stratégiques. Elle est également responsable du Plan d'identification des terres agricoles, dirige le dossier des changements climatiques pour la Division de l'agriculture et représente le Ministère et les intérêts du secteur agricole au sein de divers comités intergouvernementaux, régionaux et nationaux.

Faits saillants

- La Direction a lancé le Programme d'aide au transport de la chaux pour aider les exploitations agricoles à contrer le coût de transport de la chaux, un élément essentiel à l'amélioration de l'efficacité de la production par la neutralisation de l'acidité du sol des terres agricoles. Au cours de la première année de ce programme, 77 producteurs ont reçu au total 247 183 \$.
- La Direction a mis en place le Programme de développement de l'industrie des fruits et légumes, comportant 26 projets et un investissement de 284 020 \$ ayant des retombées pour 21 producteurs.
- La Direction a fait progresser la dernière phase du projet d'amélioration de la productivité du sol des terres agricoles du Nouveau-Brunswick pour aider l'industrie à accéder à des engrais de substitution abordables pour améliorer la productivité et la durabilité des terres agricoles. Cinq ateliers ont été organisés avec l'industrie, partout dans la province, ce qui s'est soldé par l'approbation d'une liste d'engrais de substitution que l'industrie peut utiliser pour améliorer le sol des terres agricoles.

La **Direction du secteur du développement des pommes de terre** offre des services de conseil technique, de recherche stratégique et innovante ainsi que de suivi, et élabore et met en œuvre des initiatives et des programmes sectoriels stratégiques. La Direction englobe aussi le Centre de propagation des végétaux (CPV), qui est responsable de la production de matériel nucléaire à partir de tissus végétaux conformément aux exigences du système canadien de certification

des pommes de terre de semence. Le CPV abrite la Banque canadienne de variétés de pommes de terre, une collection de près de 500 variétés qui fournit du matériel nucléaire à l'industrie de la pomme de terre de semence du Nouveau-Brunswick, des autres provinces canadiennes, des États-Unis et d'autres pays partout sur la planète.

Faits saillants

- Les pommes de terre ont constitué la culture vivrière la plus lucrative au Nouveau-Brunswick, avec des recettes monétaires agricoles de 262,9 millions de dollars en 2023, soit une augmentation de 12,6 % par

rapport à l'année précédente. Les facteurs suivants y ont contribué : des rendements presque records en 2022, une grande partie ayant été commercialisée en 2023, le prix accru qu'ont touché les producteurs pour les pommes de terre transformées, une demande exceptionnelle de pommes de terre fraîches et le soutien apporté par la Direction et le Ministère.

- En 2023, le CPV a produit 118 700 unités exemptes de maladie (plantules/microtubercules), qui sont utilisées par l'industrie de la pomme de terre de semence aux fins de multiplication supplémentaire.

DIVISION DU DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DES OPÉRATIONS AQUATIQUES

La Division du développement de l'industrie et des opérations aquatiques consiste en quatre directions : Aquaculture et services d'extension; Pêches commerciales, Aquarium du Nouveau-Brunswick et établissements marins; Marketing et commerce – alimentation; Croissance des entreprises.

La **Direction de l'aquaculture et des services d'extension** fournit des conseils spécialisés et des services d'extension pour promouvoir et favoriser la croissance et la compétitivité du secteur de l'aquaculture; elle administre également le cadre réglementaire de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick. Elle offre des services et des programmes axés sur le maintien de pratiques responsables procurant des produits de la mer sains et de grande qualité. La Direction a également pour mandat d'exercer une surveillance réglementaire de la *Loi sur l'aquaculture* et de la *Loi sur le traitement des poissons et fruits de mer*. La Direction de l'aquaculture et des services d'extension se compose de quatre unités distinctes : Développement sectoriel de l'aquaculture, Science et environnement, Santé des poissons, et Baux, permis et conformité.

Faits saillants

- La Direction a poursuivi ses travaux sur les thèmes de la Stratégie de croissance de la pisciculture au Nouveau-Brunswick pour la période 2022 – 2030. Parmi les premières réussites figurent le soutien technique accru à l'aquaculture terrestre, les efforts consolidés de commercialisation internationale pour

le saumon de l'Atlantique et les huîtres produits au Nouveau-Brunswick et les travaux sur les futurs produits thérapeutiques contre le pou du poisson.

- La Direction a mis en place un registre en ligne sur l'aquaculture, qui centralise les renseignements relatifs à la surveillance réglementaire de l'aquaculture par le Ministère, y compris les renseignements relatifs aux sites et les renseignements concernant les conditions à signalement obligatoire qui se trouvent dans une zone de gestion aquacole, afin de promouvoir une responsabilité et une accessibilité accrues pour les parties prenantes et le public.

La **Direction des pêches commerciales, de l'Aquarium du Nouveau-Brunswick et des établissements marins** offre des services et des conseils spécialisés visant à promouvoir et à défendre les intérêts du Nouveau-Brunswick dans le secteur des pêches commerciales. Elle fournit des conseils techniques pour soutenir les programmes de financement visant à maintenir des pratiques responsables et à développer des pratiques novatrices qui donnent des produits de la mer de grande qualité. Elle gère l'Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, elle est également responsable de trois centres de services maritimes. La Direction des pêches commerciales, de l'Aquarium du Nouveau-Brunswick et des établissements marins comprend trois unités distinctes : Pêches commerciales, Aquarium et Centre marin du Nouveau-Brunswick, et Installations marines.

Faits saillants

- La Direction a coprésidé un groupe de travail avec l'industrie de la crevette, permettant de repérer des possibilités et de formuler des recommandations pour répondre aux préoccupations de l'industrie.
- La Direction a poursuivi ses efforts de sensibilisation, de recherche de possibilités et de soutien des parties prenantes dans la transition vers des technologies de moteurs écologiques et écoénergétiques pour les bateaux de pêche et d'aquaculture, notamment en participant à une série de visites, de conférences et de webinaires.

La **Direction du marketing et du commerce – alimentation** assure la mise en œuvre stratégique et la coordination d'initiatives de marketing et de commerce. Il s'agit notamment de faciliter l'augmentation des ventes locales, nationales et internationales de poissons et fruits de mer, et de produits agroalimentaires du Nouveau-Brunswick, ainsi que d'accroître la diversification des marchés. Les grandes initiatives comprennent la poursuite de la mise en œuvre de la *Stratégie sur les boissons et les aliments locaux pour 2021 – 2025*, l'expansion de la présence numérique du Nouveau-Brunswick au moyen de multiples plateformes de médias sociaux, la promotion du panier alimentaire du Nouveau-Brunswick, la promotion et l'expansion des marchés d'exportation des poissons et fruits de mer et des produits agroalimentaires, ainsi que la compilation de renseignements sur les marchés et d'autres activités liées à l'accès aux marchés.

Faits saillants

- La Direction a achevé, en 2023, la troisième année de la *Stratégie sur les boissons et les aliments locaux 2021 – 2025*. Parmi les réalisations de 2023, citons :
 - la sensibilisation de plus de 31 000 élèves aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches du Nouveau-Brunswick, ce qui représente une augmentation de 400 % par rapport à 2022;
 - le soutien de huit projets d'aliments et de boissons autochtones dans le cadre du Programme de développement de l'agriculture autochtone du Nouveau-Brunswick;

- le soutien de l'initiative de la chaîne d'approvisionnement alimentaire locale de Kredl's Corner Market, qui a permis d'élargir les partenariats avec environ 90 fournisseurs du Nouveau-Brunswick et de générer des ventes d'aliments locaux d'une valeur de plus d'un million de dollars en 2023;
 - la promotion des efforts de jumelage de détaillants en alimentation pour plus de 45 entreprises locales de produits alimentaires et de boissons;
 - la promotion des boissons et aliments locaux dans plus de 15 campagnes promotionnelles locales concertées et des efforts de marketing numérique qui ont été constatés par plus de 185 000 personnes et qui se sont soldés par 17 000 abonnés sur nos différentes plateformes de médias sociaux.
- La Direction a redoublé ses efforts de diversification des marchés internationaux pour l'industrie alimentaire du Nouveau-Brunswick, dont les initiatives suivantes :
 - l'organisation de 18 activités de développement de marchés internationaux générant plus de 490 pistes;
 - le lancement de 20 activités promotionnelles atteignant plus de 27 millions de personnes, dont 314 000 sur nos réseaux de médias sociaux Nouveau-Brunswick Délicieusement Canadien, 6 millions de vues de vidéos dans le cadre de la promotion de la marque du chef Dennis Prescott et 21 millions de vues sur divers réseaux de médias sociaux en Asie;
 - le tournage de cinq vidéos professionnelles mettant en valeur les produits phares du Nouveau-Brunswick, ces vidéos ayant servi dans le cadre de campagnes de sensibilisation tenues à des activités clés comme le « Seafood Expo North America » et des activités réunissant des influenceurs de l'Asie et de l'Europe.

La **Direction de la croissance des entreprises** assure la mise en œuvre stratégique et la coordination d'initiatives de soutien aux clients, notamment les nouveaux venus. Elle a pour mandat de favoriser la croissance des entreprises au moyen de l'expansion, de la modernisation ou de la diversification dans les secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches. Les agents de croissance des entreprises assurent la liaison avec les programmes, y compris les services complémentaires, offerts par le Ministère et divers autres partenaires.

Faits saillants

- La Direction a soutenu plus de 35 nouveaux venus dans le secteur agricole en leur fournissant des services d'orientation commerciale et des programmes financiers pour appuyer la croissance de la production alimentaire primaire et à valeur ajoutée, se soldant par 20 nouvelles exploitations agricoles.

- En partenariat avec le ministère des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, la Direction a lancé une initiative de développement d'érablières dans le cadre de laquelle les acériculteurs actuels et futurs et les Premières Nations auront accès à un maximum de 5 000 hectares supplémentaires de terres de la Couronne. La demande de propositions pour le nouveau développement a pris fin le 31 mars 2024.

DIVISION DES SERVICES MINISTÉRIELS

La Division des services ministériels offre une orientation et du soutien en matière de ressources humaines, de services financiers, de politique, de stratégie, d'information et de technologie et de gestion des installations; elle coordonne également l'aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches au moyen de divers programmes de financement. La Division comprend la Direction des services financiers, la Direction des programmes financiers destinés à l'industrie, la Direction des services des ressources humaines, la Direction des systèmes d'information et des services ministériels, la Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales et la Direction des affaires réglementaires.

La **Direction des services financiers** est responsable des ressources financières du Ministère, notamment de la gestion des dépenses et des recettes, de la budgétisation, de la comptabilité et des services d'information financière; elle appuie également le processus des achats du Ministère.

Faits saillants

- La Direction a offert son soutien à l'équipe de planification des ressources organisationnelles du GNB et au Ministère lors de la mise en œuvre de la reddition de compte trimestrielle en lien avec le service en nuage de planification et de budgétisation organisationnelle.
- La Direction a offert son soutien à la transition du processus budgétaire ordinaire pour permettre la soumission électronique dans le cadre du service en nuage de planification et de budgétisation organisationnelle.

La **Direction des programmes financiers destinés à l'industrie** offre une aide financière aux secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture et des pêches en vertu de divers programmes de financement.

Faits saillants

- La Direction a versé 7,2 millions de dollars aux producteurs au cours de la première année du Partenariat canadien pour l'agriculture durable afin de financer 821 projets.
- La Direction a administré le programme Agri-protection qui a versé des indemnités de plus de 7,5 millions de dollars aux producteurs qui ont subi des pertes en raison de conditions de croissance difficiles en 2023.

La **Direction des services des ressources humaines** assure tous les services de gestion des ressources humaines, notamment le recrutement et le maintien en poste, la classification des postes, les relations de travail, les politiques de ressources humaines, l'engagement des employés, le développement organisationnel, la planification de la relève et l'administration de programmes comme la santé et la sécurité.

Faits saillants

- La Direction a coordonné plusieurs initiatives en matière de santé et de sécurité et d'expérience des employés.
- La Direction a promu le sondage sur l'expérience des employés, obtenant un taux de participation de 79 %.

La **Direction des systèmes d'information et des services ministériels** offre au Ministère des services à l'échelle de la province, notamment en matière de technologies de l'information, de gestion des dossiers, de sécurité de l'information, de gestion de l'intranet, de gestion des installations, de système d'aéronefs télépilotés (drones) et de services de systèmes d'information géographique.

Faits saillants

- La Direction a élargi le programme d'aéronefs télépilotés au sein du Ministère.

La **Direction de la planification stratégique et des relations intergouvernementales** assure l'élaboration de stratégies, la planification stratégique et appuie les activités fédérales-provinciales-territoriales. Elle est également chargée de l'analyse de la politique commerciale, des prévisions économiques, de la surveillance, de la recherche, de l'analyse statistique et de la production de rapports. La Direction appuie également les programmes ministériels en vue de les aligner sur des objectifs communs, tout en menant des projets d'amélioration pour combler les lacunes. Ce travail est effectué en utilisant des approches d'amélioration, la gestion de projet, la gestion du changement et d'autres techniques innovantes. De plus, elle est responsable de gérer la correspondance ministérielle.

Faits saillants

- La Direction a publié (en ligne) des rapports sectoriels, en cours d'examen, portant sur l'agriculture et la pêche en 2021 et sur l'aquaculture en 2022, sur les faits saillants des exportations de produits agroalimentaires et des poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick en 2021 et en 2022, ainsi que du rapport du recensement de l'agriculture du Nouveau-Brunswick en 2021.
- La Direction a apporté son soutien au Ministère relativement à trois modifications législatives, deux modifications réglementaires et d'autres propositions.

La **Direction générale des affaires réglementaires** assure la direction, la coordination et le soutien des travaux législatifs du ministre. La Direction gère également les demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* et offre un soutien en matière de protection de la vie privée. La Direction a également continué de fournir, conjointement avec la Direction de la planification stratégique et des relations gouvernementales, un soutien administratif au Comité de gestion des politiques du Ministère.

Faits saillants

- La Direction a coordonné les réponses à huit demandes au titre de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*.

Renseignements financiers

VENTILATION DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 2023 – 2024 (\$)

PROGRAMME ORDINAIRE	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Agriculture, Aquaculture et Pêches	48 876 000	543 000	49 419 000	48 906 000	(513 000)
Total 2023 – 2024	48 876 000	543 000	49 419 000	48 906 000	(513 000)

COMTE DE CAPITAL	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Biens d'Equipment	65 000	-	65 000	65 100	100
Infrastructure stratégiques	400 000	-	400 000	396 500	(3 500)
Total 2023 – 2024	465 000	-	465 000	461 600	(3 400)

PRÊTS ET AVANCES	BUDGET PRINCIPAL	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Commission de l'assurance de Nouveau-Brunswick	1 600 000	-	1 600 000	-	(1 600 000)
Programme de Prêts	7 000 000	-	7 000 000	3 628 000	(3 372 000)
Total 2023 – 2024	8 600 000	-	8 600 000	3 628 000	(4 972 000)

VENTILATION DES RECETTES DE L'EXERCICE 2023 - 2024 (\$)

RECETTES	BUDGET PRINCIPALE	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Rendement du capital investi	400 000	-	400 000	597 800	197 800
Taxes à la consommation	-	-	-	-	-
Permits et licences	243 000	-	243 000	240 800	(2 200)
Ventes de biens et de services	5 838 000	-	5 838 000	5 438 000	(400 000)
Divers	71 000	-	71 000	457 300	386 300
Subvention conditionnelles - Canada	5 628 000	-	5 628 000	4 838 300	(789 700)
Total 2023 - 2024	12 180 000	-	12 180 000	11 572 200	607 800

PRÊTS ET AVANCES	BUDGET PRINCIPALE	TRANSFERTS DE CRÉDITS	BUDGET FINAL	MONTANTS RÉELS	ÉCART
Recouvrements	700 000	-	700 000	1 326 700	626 700
Total 2023 - 2024	700 000	-	700 000	1 326 700	626 700

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2022 – 2023 pour le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches.

NOMBRE D'EMPLOYÉS PERMANENTS ET TEMPORAIRES EN DATE DU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE		
TYPE D'EMPLOYÉ	2023	2022
Permanent	170	167
Temporaire	46	41
TOTAL	216	208

Le Ministère a annoncé 15 concours, soit 12 concours ouverts (publics) et 3 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none"> • un niveau d'expertise et de formation poussé; • un haut niveau de compétences techniques; • l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine. 	15(1)	6
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le Programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)(a)	0

TYPE DE NOMINATION	DESCRIPTION DE LA NOMINATION	DISPOSITION DE LA LOI SUR LA FONCTION PUBLIQUE	NOMBRE
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, à savoir le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	2
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau Brunswick facilite la mutation des employés des parties 1, 2 (districts scolaires) et 3 (régies de la santé) des services publics.	16(1) or 16(1)(c)	1
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée, sans concours, à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	4
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant l'existence de favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches et aucune plainte n'a été déposée auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

PROJET DE LOI N°	NOM DU PROJET DE LOI	DATE DE LA SANCTION ROYALE	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
47	<p><i>Loi sur la santé du bétail</i></p> <p>Chap-19.pdf (gnb.ca)</p>	16 juin 2023	<p>Abrogation de la <i>Loi sur les maladies des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection sanitaire des volailles</i>, remplacées par la nouvelle <i>Loi sur la santé du bétail</i> en vue de moderniser la protection de la santé du bétail, y compris la volaille, au Nouveau-Brunswick.</p>
12	<p><i>Loi concernant l'intrusion sur les terres agricoles</i></p> <p>Chap-39.pdf (gnb.ca)</p>	13 décembre 2023	<p>Modification de la <i>Loi sur les actes d'intrusion</i> et de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i> afin de dissuader les intrusions sur les terres agricoles et de réduire les dommages aux terres et aux cultures.</p> <p>Modification de la <i>Loi sur les actes d'intrusion</i> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> interdire toute forme d'intrusion sur les catégories de terres agricoles visées par la Loi, et pas seulement par véhicule à moteur; autoriser les personnes à pénétrer dans ou sur les terres agricoles moyennant l'obtention préalable d'un consentement écrit du propriétaire ou de la personne occupante du terrain; supprimer l'obligation pour les propriétaires ou occupants de terres agricoles d'informer le public (par la pose de panneaux, de disques bleus ou de bandes peintes, ou par un avis verbal ou écrit) que l'intrusion est interdite sur leurs terres. <p>Modification de la <i>Loi sur le poisson et la faune</i> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> supprimer l'obligation de pose de panneaux, de disques jaunes et rouges ou de bandes peintes pour dissuader les intrusions sur les catégories de terres agricoles visées par la <i>Loi sur les actes d'intrusion</i>; autoriser les personnes à pénétrer dans ou sur ces terres moyennant l'obtention préalable d'un consentement écrit du propriétaire ou de la personne occupante du terrain; créer une exception pour les chasseurs qui doivent pénétrer sur une propriété privée pour poursuivre et capturer des animaux sauvages blessés. Plutôt que d'avoir à obtenir un consentement écrit, les chasseurs devront d'abord informer le propriétaire ou l'occupant du terrain.

NOM DU RÈGLEMENT	DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR	SOMMAIRE DES MODIFICATIONS
Modifications au Règlement général (91-50) pris en vertu de la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i> .	13 décembre 2023	Modification afin de : <ul style="list-style-type: none"> • créer une infraction pour les personnes pénétrant sans autorisation sur des terres agricoles; • faire de l'intrusion sur les terres agricoles une infraction passible d'une amende.
Abrogation du <i>Règlement sur l'interdiction des véhicules à moteur (90-55)</i> pris en vertu de la <i>Loi sur les actes d'intrusion</i> .	13 décembre 2023	Abrogation, car l'obligation d'obtenir une autorisation écrite est désormais couverte par la <i>Loi sur les actes d'intrusion</i> .

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2023 – 2024 se trouvent à l'adresse : [Agriculture, Aquaculture et Pêches \(gnc.ca\)](https://gnc.ca)

Résumé des activités liées aux langues officielles

INTRODUCTION

Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches a continué à respecter ses obligations en matière de langues officielles en se concentrant sur quatre points d'intérêt. Voici un résumé des mesures qui ont été prises au cours de l'exercice 2023 – 2024, dans chacun de ces quatre points d'intérêt.

AXE 1

Garantir un accès à un service de qualité égale, en français ou en anglais, partout dans la province :

- Les employés ont reçu les outils leur permettant de respecter leur obligation légale d'offrir, partout, un service de qualité égale, en anglais et en français.
- Les profils linguistiques ont été respectés tout au long du processus de recrutement afin de veiller à ce que le Ministère soit en mesure de fournir des services en anglais et en français dans l'ensemble de la province.

AXE 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail :

- La communication, la correspondance et les interactions avec les employés, telles que les évaluations du rendement, ont été effectuées dans la langue officielle choisie par l'employé.
- Le Ministère a continué d'encourager l'utilisation des deux langues officielles pour les petites réunions. Pour toutes les grandes réunions, le Ministère a promu des présentations bilingues ou des séances distinctes en anglais et en français.

AXE 3

Des politiques et programmes gouvernementaux, nouveaux ou modifiés, tiendront compte des réalités des communautés des deux langues officielles de la province :

- La correspondance et l'information ont été transmises aux citoyens dans la langue officielle de leur choix.

AXE 4

Veiller à ce que les employés de la fonction publique connaissent et comprennent bien la *Loi sur les langues officielles*, les politiques et les règlements pertinents ainsi que les obligations de la province en ce qui a trait aux langues officielles :

- La sous-ministre, de même que d'autres membres de l'équipe de direction, ont rappelé à l'ensemble du personnel leur obligation légale d'offrir des services dans la langue officielle de choix du client. On lui a également rappelé la politique et les lignes directrices sur la langue de service ainsi que la trousse d'outils sur les langues officielles.
- Dans le cadre du processus continu pour l'orientation des employés et la gestion du rendement, les employés ont été invités à lire les politiques liées aux langues officielles.

CONCLUSION

Le Ministère comprend, préconise et honore les obligations qui lui incombent aux termes de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes. Il met tout en œuvre pour offrir à ses clients des services de qualité dans les deux langues officielles. De plus, il encourage et appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail; il investit également dans le perfectionnement des employés au moyen de la formation en langue seconde.

Résumé des recommandations du bureau du vérificateur général

Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Le ministère n'a reçu aucune recommandation des rapports du vérificateur général en 2022 ou 2023.

Section 2 – Comprend les périodes de référence des troisième, quatrième et cinquième exercices.

NOM ET ANNÉE DU DOMAINE DE VÉRIFICATION ET LIEN VERS LE DOCUMENT EN LIGNE	RECOMMANDATIONS	
	TOTAL	MISES EN ŒUVRE
S.O.	S.O.	S.O.

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de l'exercice 2023 – 2024.